

# LES EMPREINTES DE MACHINES A AFFRANCHIR EN FRANCE (6)

## LE NUMEROTEUR D'EMPREINTES

Rappelons que le numéroteur (ou compteur de plis) est un nombre à 4 chiffres de 3 mm de hauteur apparaissant dans l’empreinte au-dessus de l’espace publicitaire et qu’il a été exigé sur les machines C par la note du 20 novembre 1933. Il se rencontre au moins jusqu’au matricule C 2548, et peut-être jusqu’au dernier numéro du premier créneau (C 2610).

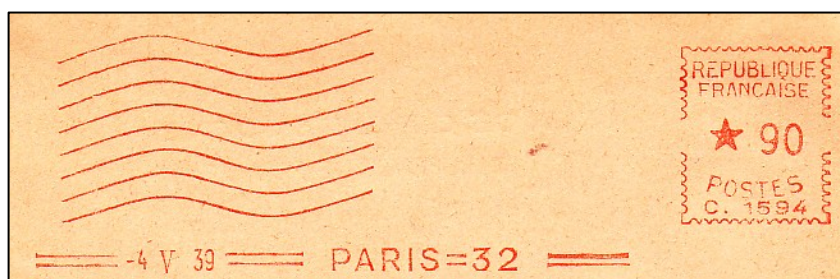
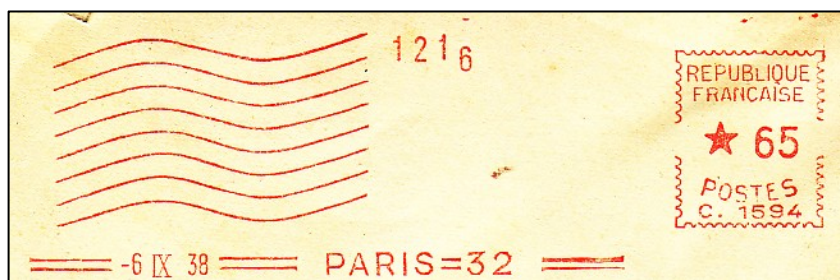
— Tout pli affranchi avec la machine type C est numéroté, à gauche de la figurine, au moyen d’un compteur imprimant aménagé dans la partie flamme de publicité. Tout pli non numéroté n’est pas régulièrement affranchi et l’irrégularité doit être relevée.

Toutefois, des incidents se multiplient dès la seconde moitié des années 1930 avec des numéros bloqués (même numéro sur deux plis du même jour). Sur la machine C 1594 ci-dessous les chiffres du numéroteur sont restés bloqués sur **1216** avec le 6 décalé vers le bas.

Le 12 mars 1938, le Service de la Vérification du Matériel et des Ateliers signale à son administration centrale de tels incidents survenus à partir de fin 1937. Après consultation de plusieurs services centraux, celle-ci accorde la suppression du numéroteur le 10 juin 1938.

Des machines sont donc  
modifiées à partir de 1939

(ci-contre avant et après cette  
suppression sur la C 1594 ).



Cette suppression est particulièrement visible sur les empreintes de machines électriques dont l’espace publicitaire était rempli par des lignes ondulées (C 2388).

